

« CHALLENGE CLUB » catégorie U6 à U13 »

I. OBJECTIF :

- a. Faire baisser le nombre des amendes dans l'école de football.
- b. Prendre en compte par un classement, le rôle administratif des éducateurs en comptabilisant le nombre d'amendes accumulées dans la saison.
- c. Créer une motivation et une prise de conscience de la part des éducateurs et des dirigeants durant toute la saison.

II. PRINCIPE :

- a. Récompenser les équipes les moins pénalisées. Chaque club aura un capital de 60 points au premier septembre de chaque saison.
- b. Pénaliser les équipes les plus amendées en fonction d'un barème établi
- c. Les 10 clubs ayant le moins d'amendes recevront une dotation du District du Val de Marne.

III. REGLEMENT ET BAREME

- a. S'applique à tous les clubs engagés dans le Football d'Animation.
- b. Les catégories concernées sont :
 - U6/U7, U8/U9, U10/U11 et U12/U13
- c. Les rencontres concernées sont :
 - Plateaux U6/U7
 - Plateaux U8/U9
 - Challenge Georges BOULOGNE/Francis BLEUET
 - Coupe Nationale COUPE NATIONALE U13 PITCH A 8
 - Coupe départementale Joseph MERCIER
 - Coupe du Val De Marne Futsal U13
 - Interclubs
 - Défi foot
 - Critérium U13 Claude LACHICHE
- d. Barème :
 - Pour chaque plateau U6/U7 ou U8/U9 dont le compte rendu ou la feuille d'engagement des joueurs est absent : 1 point en moins.
 - Tout forfait non justifié ou non avisé : 1 point en moins.

En cas de régularisation, 0,5 pt sera restitué.

- Pour chaque feuille d'engagement mal remplie (absence des noms de clubs, de groupe, date, poule, absence des noms de joueurs sauf forfait) ou absente: 2 points en moins. En cas de régularisation, 1 pt sera restitué.
- Pour les challenges et coupes : Tout joueur non licencié figurant sur la feuille d'engagement entrainera 2 points en moins. En cas de présentation des licences dans les 48H suivant la compétition, 1 pt sera restitué.
- Pour chaque Interclub ou Défi foot dont le compte rendu ou la feuille d'engagement des joueurs est absent : 1 point en moins.
- Tout forfait non justifié ou non avisé : 2 points en moins.
- Tout forfait au Critérium Claude LACHICHE non justifié ou non avisé : 5 points en moins.

En cas de régularisation, 0,5 pt sera restitué.

IV. RECOMPENSES

Les 10 clubs ayant eu le moins d'amendes seront récompensés par une dotation. Si plus de 10 clubs sont exæquos en nombre de points, la Commission du Football à Effectif Réduit récompensera autant de clubs que nécessaire. Le montant des amendes sera entièrement reversé et servira à financer les dotations qui seront définies par le Comité de Direction du District du Val de Marne (protège-tibias, matériel pédagogique, ballons, remises d'amendes etc...).

V. LITIGE

Tout litige sera jugé par la Commission du Football à Effectif Réduit et en dernier ressort par le Comité de Direction du District du Val de Marne.